

Le mot du maire

C'est la rentrée! Après un bel été, chaud et ensoleillé, le village sort de sa torpeur et s'anime. Les enfants rentrent à l'école, qui compte cette année trois classes (CP, CE1, CE2),. Je leur souhaite du courage et de la réussite ainsi qu'à... leurs institutrices et instituteur. Les raisins rentrent dans les caves et je souhaite à nos viticulteurs une bonne récolte et un bon millésime.

Et puis il ya cette fameuse grippe A/H1N1... Elle fait partie des feuillets de l'été en remplissant les médias. On nous prépare à des scénarii plus ou moins réalistes et catastrophiques et on nous prédit d'être affublés de masques et de se calfeutrer chez soi. A côté de cela, la grippe « normale » tue chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes en France et la route est toujours aussi meurtrière à cause de l'inconscience de nombre de conducteurs. Mais bon, la grippe A a l'avantage de la nouveauté et du mystère. C'est forcément plus vendeur et ça occupe la conscience collective. A n'en pas douter, des industriels se frottent les mains (masques, vaccins, produits désinfectants,...). En ce temps de crise économique, c'est du pain béni pour mobiliser l'opinion. Je rappelle qu'à ce jour, les décès dus à la grippe A se comptent sur les doigts de deux mains... Certes, il faut être vigilants mais... réalistes.

La rentrée est aussi propice aux bonnes résolutions. Dans ce cadre, je rappelle en vrac des consignes maintes fois répétées et qui sont du domaine du « bien vivre ensemble »:

- **Poubelles:** Sortez vos sacs le matin de la collecte, vous participerez à la propreté du village. Evitez de jeter des ordures dans les rues (paquets de cigarettes vides, papiers de bonbons, ...

- **Possesseurs d'animaux de compagnie:** Evitez que vos compagnons fassent leurs besoins dans les rues du village.

-**Station d'épuration:** Elle est saturée par divers objets ou liquides qui sont retrouvés à la sortie des eaux usées. Evitez de jeter dans vos toilettes autre chose que du papier WC!!! (pas de lingettes ou de tampons divers par exemple).

- **Parkings:** Respectez les zones interdites au stationnement, en particulier devant les commerces.

- **Bruits:** Aboiements intempestifs, bruits d'engins divers à des heures où la plupart dorment sont des nuisances qui peuvent facilement être évitée. Il suffit de le vouloir.

J'arrête là, mais je crois qu'il est nécessaire que chacun fasse un effort, d'autant plus que ces manquements ne concernent qu'une minorité.

Notre village a eu aussi la grande peine d'accompagner Max MEJEAN et Henri GOMEZ à leur dernière demeure. Nous les regrettons beaucoup et pensons à leurs familles.

Bonne rentrée à tous, dans vos activités particulières. Cordialement,

Pierre Lucchini

Numérotation des habitations

Chaque habitation recevra sa plaque. La mairie indiquera l'emplacement des numéros afin qu'il y ai une uniformité dans le village. Les plaques seront apposées par chacun. La mairie interviendra pour les cas particuliers (personne âgée, personne peu douée en bricolage, ...etc). A l'issue, chacun devra procéder à la modification de son adresse auprès des services postaux.

Scènes musicales pour les nouveaux talents

La Communauté de Communes Leins Gardonnenque organise une scène musicale pour faire connaître les talents de toutes celles et tous ceux qui pratiquent seul ou en groupe la musique et le chant. Elle met à leur disposition une scène équipée d'un régisseur son et lumière afin qu'ils puissent se produire dans des conditions techniques quasi professionnelles. Ces rencontres sont ouvertes à toute personne de 15 ans ou plus. Les candidats doivent s'inscrire avant le 30 septembre 2009 auprès du secrétariat de la Communauté de Communes (fiche d'inscription à retirer en mairie).

La scène musicale se déroulera cette année à Saint Mamert, dans la salle communale, le samedi 14 novembre. La participation est gratuite.

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Numérotation des habitations</i>	1
<i>Dictons de septembre</i>	1
<i>Numérotation des habitations</i>	1
<i>Scènes musicales</i>	2
<i>Internet</i>	2
<i>Inscription sur les listes électorales</i>	2
<i>Eoliennes</i>	2
<i>Ambroisie</i>	2
<i>Chats et chiens</i>	2
<i>Grippe A/H1N1</i>	3
<i>Renseignements utiles</i>	4
<i>Carnet</i>	4

Dictons de septembre

-Forte chaleur en septembre, a pluies d'octobre faut s'attendre .

-Qu'en septembre il tonne, la vendange est bonne .

-Orages de septembre, Neiges de décembre.

-En septembre, quand tu entends la grive chanter, cherche la maison pour t'abriter ou du bois pour te chauffer. .

-En Septembre, le fainéant peut aller se pendre.

C'est la rentrée!



Internet

La nouvelle adresse du BLOG de la mairie est : www.mairiemoulezan.com/blog. Visitez ce blog qui est mis régulièrement à jour et vous informe rapidement de tout ce qui touche à la vie de la commune et de la mairie. Vous y trouverez plusieurs photos. Prochainement, en liaison avec la Communauté de Commune, un site internet sur Moulézan verra le jour.

L'amélioration du débit de notre réseau ADSL a pris du retard. France Télécom nous le promet très prochainement.....Patience.

Eoliennes

Le commissaire enquêteur a donné son rapport au préfet depuis la mi-août. La décision d'accorder ou non le permis de construire appartient désormais à ce dernier. Cependant, vous savez que le nouveau préfet a pris ses fonctions ces jours-ci.... Donc là aussi, je crois qu'il nous faut être patients car même si c'est un dossier important, au niveau du département, dans l'immédiat, il y a certainement plus urgent.

Ambroisie

L'ambroisie est une plante sauvage dont le pollen est très allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : le plus souvent rhinite allergique survenant en septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux, asthme parfois sévère), mais aussi de l'urticaire ou de l'eczéma. La fréquence de l'allergie à l'ambroisie est importante : selon la zone, 6 à 12 % de la population exposée est allergique à l'ambroisie.

L'ambroisie colonise surtout les terrains nus : bordure de routes et des rivières, terre-pleins d'autoroutes, terrains vacants, chantiers de construction, sols perturbés, emprises de réseaux ferroviaires ou électriques et les cultures de colzas, de céréales, de maïs et de tournesol.

Face au risque sanitaire associé au développement de cette espèce envahissante, un arrêté prescrivant la destruction obligatoire de la plante a été pris en 2007 afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et réduire l'exposition de la population à ce pollen.

Chats

L'été a certainement été favorable à leur reproduction car leur population a augmenté dans le village. Une campagne de capture de chats errants débutera à partir de la mi-septembre et durera une semaine. Les propriétaires de chats domestiques prendront donc leurs précautions

Chiens

L'article 26 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance insère un nouvel article L.211-14-1 dans le code rural aux termes duquel une évaluation comportementale peut être demandée par le maire pour tout chien qu'il désigne en application de l'article L.211-11 du même

code. Cette évaluation est effectuée par un vétérinaire choisi sur une liste départementale, les frais d'évaluation étant à la charge du propriétaire du chien.

L'objectif de l'évaluation comportementale est d'éclairer le maire, ainsi que le détenteur d'un chien, sur la dangerosité d'un animal particulier. Tous les types de chiens peuvent être concernés, quelle que soit leur race. Une lettre a été adressée à tous les détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie déclarés en mairie. Cette étude leur est demandée pour la fin du mois de décembre 2009, terme de rigueur.

Inscription sur les listes électorales

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

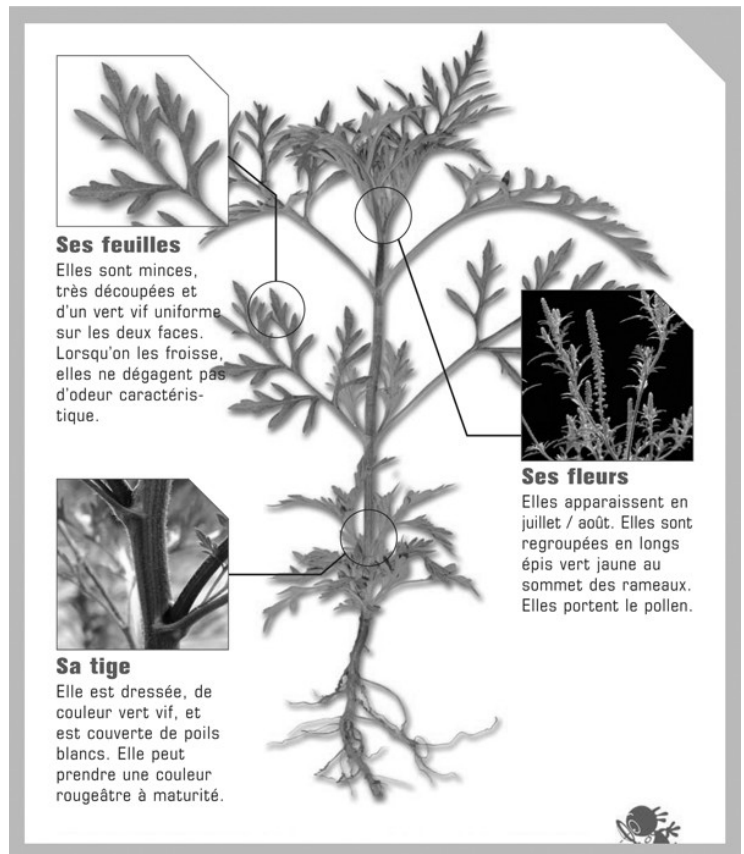
Avoir la qualité d'électeur : être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques et justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire, c'est à dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

L'inscription sur les listes électorales de sa commune est-elle une obligation ?

Oui, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire mais la seule sanction consécutive au fait de ne pas être inscrit est celle de ne pas pouvoir voter. Le vote n'est pas obligatoire en France contrairement à d'autres pays. Il repose sur la volonté de chaque citoyen.

Où et quand dois-je m'inscrire sur les listes électorales ?

Vous pouvez déposer votre demande d'inscription en mairie à tout moment de l'année. Pour 2009, avant le 30 novembre. Il faut signaler aussi tout changement d'adresse au sein de la commune.



Spécial grippe A/H1N1

Quels sont les symptômes ?

L'âge des patients varie de **3 mois à 81 ans**, mais 40 % d'entre eux ont entre 10 et 18 ans (seulement 5 % ont plus de 50 ans).

Le symptôme le plus fréquent associé à ce virus H1N1 est la **fièvre** (94 % des malades) suivie de la **toux** (92 %) et du **mal de gorge** (66 %). 25 % des malades souffrent de **vomissements** et autant de **diarrhées**.

Près de 9 % ont eu besoin d'une hospitalisation et un peu moins de la moitié d'entre eux ont été en unités de soins intensifs.

Quel est le profil des victimes des formes graves de la grippe ?

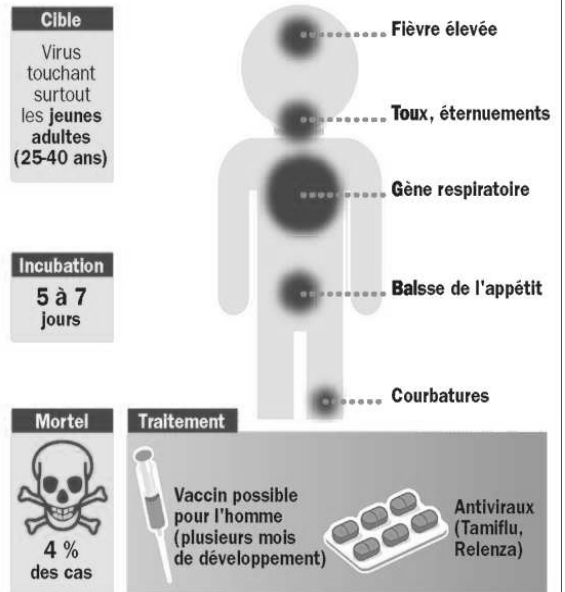
Les formes graves touchent essentiellement des moins de 60 ans, alors que les plus âgés, qui sont habituellement les principales victimes de la grippe, sont mieux protégés, sans doute par des infections grippales passées.

Plus de la moitié des malades ont moins de 20 ans, les trois quarts moins de 30 ans et seulement 7 % plus de 40 ans.

Comment se prémunir en cas de contact avec une personne atteinte de la grippe A ?

Tout contact avec un malade souffrant de cette nouvelle grippe implique un **traitement** prophylactique par Tamiflu (un comprimé par jour pendant 7 à 10 jours). Elle implique aussi des «**mesures barrière**» : le malade doit porter un masque chirurgical pour ne pas contaminer son entourage, éviter d'embrasser le patient et de lui serrer les mains. Lors de tout contact, il faut **se laver les mains au savon**. De toute façon, ce type de contact ne devrait pas se produire : normalement, une personne malade de la grippe doit rester isolée chez elle. Dans le doute, il faut appeler son médecin généraliste qui donnera la marche à suivre.

Symptômes de la grippe A/H1N1



Source : INVS

Quelles sont les mesures d'hygiène à adopter si l'on habite dans le même endroit qu'une personne atteinte du virus? Faut-il nettoyer son intérieur avec un produit spécial ?

Le premier réflexe est d'avoir une hygiène des mains irréprochable en se les lavant souvent avec de l'eau et du savon. Alternez avec une solution hydroalcoolique, que l'on peut acheter en pharmacie. Ces solutions à base d'éthanol sont plus actives contre les microbes que le savon. Le second réflexe est de porter un masque chirurgical, qu'il faut changer toutes les 4 heures environ. La personne souffrante doit essayer de tousser dans un mouchoir en papier et de le jeter tout de suite après. Sortez régulièrement les poubelles remplies de mouchoirs ou de masques utilisés, en fermant bien les sacs. Le malade est très contagieux quand il tousse, essayez de rester à un mètre cinquante environ en cas de quinte. De manière générale, évitez les contacts physiques. Aérez souvent votre appartement. Il n'est pas nécessaire de javelliser toute votre maison ou de changer de produits nettoyants. Vous pouvez manger avec la même vaisselle que la personne souffrante.

Quels risques pour les femmes enceintes ?

Les femmes enceintes figurent parmi les catégories à risques et souffrent **cinq fois plus de complications** pour différentes raisons. D'une part, pendant la grossesse, le système immunitaire est moins réactif, un peu en état de «**veille**», ce qui contribue à ce que la mère puisse tolérer en son sein un «**corps**» différent. Cette faiblesse immunitaire rend les femmes enceintes plus sensibles aux infections en général, et à la grippe en particulier. Le fœtus n'est pas contaminé in utero, mais peut présenter une grippe grave à la naissance si sa mère est atteinte au moment de l'accouchement.

Ainsi, pendant la grossesse, il vaut mieux éviter les rassemblements, les lieux publics. En cas de pandémie, il ne faut pas hésiter à rester chez soi. Les femmes enceintes seront prioritaires dès qu'il y aura un vaccin.

Pour quand est prévu le pic de l'épidémie ?

À l'automne, entre 25 et 50 % de la population française pourrait être touchée par la grippe, selon plusieurs experts français. «**L'hypothèse la plus plausible est la survenue d'une deuxième vague à l'automne** avec un assez grand nombre de cas, du fait de la forte contagiosité de ce H1N1, assure le Pr Patrick Berche. Dans ce cas, l'épidémie sera difficile à contrôler pendant 8 à 10 semaines durant lesquelles il faudra probablement envisager des mesures d'isolement collectives.»

Certes, les virus grippaux sont imprévisibles, certes d'autres scénarios sont possibles (de l'extinction de l'épidémie à une pandémie grave avec un virus plus virulent), mais l'hypothèse la plus vraisemblable est celle d'une **explosion épidémique à la rentrée scolaire**.

Même si le virus apparaît plus bénin que prévu, avec deux à trois décès pour mille (contre un pour mille pour la grippe saisonnière), certaines caractéristiques soulèvent un certain nombre d'inquiétudes. D'une part, le nombre de malades est potentiellement important, dans la mesure où il s'agit d'un virus nouveau, contre lequel la population n'est pas protégée sur le plan immunitaire. De surcroît, même si le taux de décès est faible, appliqué à une large population, cela aboutit à un nombre élevé de morts. Si 20 millions de personnes sont touchés avec deux décès pour mille, cela fera 40 000 morts.

Quand disposera-t-on d'un vaccin ?

Les plus optimistes parient pour une disponibilité du vaccin en novembre-décembre, les plus pessimistes en janvier, indique le Dr Jean-Marie Cohen, coordinateur national du réseau des Grog (groupes régionaux d'observation de la grippe). Mais il n'y a pas d'urgence. On peut gérer le début d'une pandémie grippale sans vaccin, grâce aux autres moyens : mesures d'hygiène, masques, antiviraux...

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Epicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
Ecole Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830 Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Geniès:	0466816255
Parignargues:	0466632404

Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



Mairie:
Ouverture au public:
Lundi de 14h à 18h
Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h
Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

Bibliothèque:
Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Poste:
Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45
Mardi et vendredi: 9h30-12h00

CATECHISME: Inscription le mercredi 16 septembre à 10h30 à la salle paroissiale. Renseignements: 04 66 80 19 45

Carnet

Naissance:

- **Shelsie, Nathalie, Elsie TOUTTAIN** fille de Henri TOUTTAIN et de Nathalie DUFEUTRELLE domiciliés au Mazet de l'Elysée
- **Maxence CABROL** le 1er juillet 2009 fils de Céline et Cédric CABROL (Chemin du Vacassé).
- **Maël, Roger, René MICHEL** le 24 août 2009 fils de Yannick MICHEL et de Sylvie CASTRO (Avenue de Coulombet).

Décès:

- **Max MEJEAN** le 19 juillet 2009.
- **Henri GOMEZ** le 24 juillet 2009.

Sacs poubelles

Evitez de sortir vos sacs le **dimanche soir** et le **jeudi soir** à cause des chats et des chiens qui les déchirent la nuit.
Si vous constatez qu'un sac traine dans le village, signalez le à la mairie.
Inversement, évitez de déposer des ordures près des conteneurs à papiers et bouteilles.
Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.

Encombrants

Le ramassage des encombrants par le cantonnier a lieu normalement les 1° jeudi de chaque mois. (Prochain passage le 3 septembre). **Inscription à la mairie** (téléphone ou sur place).

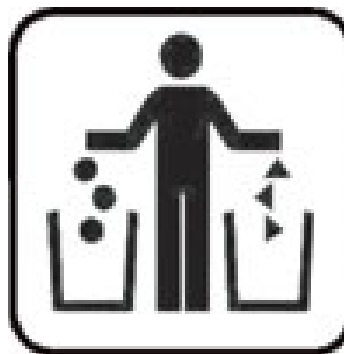


**J'aime mon village,
j'aime mon chien,
alors je ramasse!**

On trouve encore trop de déjections animales dans les rues du village. Propriétaires soyez responsables. Vous seuls pouvez l'éviter.

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des photos, des dessins. Il suffit de les rédiger et de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!

Un grand cendrier a été mis en place devant le foyer. Fumeurs, utilisez-le lorsqu'une manifestation a lieu dans ce local. Ne jetez plus vos mégots dans les bacs à fleur. Merci



Ne balance pas tes déchets n'importe où, juste tes mauvaises habitudes

**GARDONS NOTRE VILLAGE
PROPRE...!**

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.

On s'interroge parfois les jours fériés sur le ramassage des poubelles. Cette information est valable toute l'année:

En dehors du 25 décembre (Noël) et du 1er janvier (Jour de l'an), le ramassage des poubelles aura lieu pendant les jours habituels.